



**carif-oref**  
de normandie

« »



Numéro 12 - Juillet 2021



Après l'adoption de sa feuille de route en octobre 2020, la publication du décret du 22 juin dernier conforte le Carif-Oref de Normandie dans ses missions de service public. Le décret était attendu de longue date ! Le texte précise les missions des Carif-Oref :

- . la collecte des informations relatives à l'offre de formation en apprentissage et de formation professionnelle continue à destination des personnes sans emploi, inscrites ou non comme demandeurs d'emploi
- . l'analyse des informations et des données relatives aux modalités d'accès à la formation et aux rapports entre la formation et l'emploi au niveau régional, des besoins en compétences, en qualifications et en acquis de l'expérience, les caractéristiques des organismes de formation ainsi que la situation socio-économique des territoires
- . l'animation et l'accompagnement au niveau régional de la professionnalisation des acteurs et opérateurs dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle, en assurant notamment la veille sur les outils d'innovations technologiques et pédagogiques en matière d'orientation et de formation professionnelles, ainsi que leur diffusion
- . la mise en œuvre au niveau régional de toutes autres actions en matière d'information sur l'offre de formation.

Le Réseau des Carif-Oref (RCO) doté d'une personnalité morale par le décret, se voit préciser des missions d'organisation, de consolidation, de coordination et de représentation des Carif-Oref.

L'actualité du Carif-Oref est décidément riche en ce début d'année : un nouveau président a été nommé en mars, monsieur Fabrice Rosay, secrétaire général pour les affaires régionales (Sgar). Il remplace monsieur Pascal Houbron, conseiller régional, qui assure désormais la vice-présidence. Et d'autres infos sont à découvrir dans le bloc-notes de ce nouveau numéro du Mag emploi formation !

Un numéro qui fait encore la part belle aux sujets d'actualité et qui, en ce sens, joue pleinement sa mission d'information des politiques publiques, en proposant des articles sur le plan de relance, le nouveau dispositif « Transitions collectives », la cybersécurité et les enjeux en matière de formation. Au sommaire également : une présentation de la plateforme « Investir dans les compétences en Normandie », lancée en janvier dernier, ainsi qu'un éclairage sur l'engagement du réseau des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme...

Toute l'équipe du Carif-Oref vous souhaite une agréable lecture et un très bel été.

Luc Chevalier



Site de Caen  
Unicité, Bat A  
10 Rue Alfred Kastler  
14000 Caen

Site de Rouen  
Atrium  
115 Boulevard de l'Europe  
BP 1152  
76176 Rouen Cedex

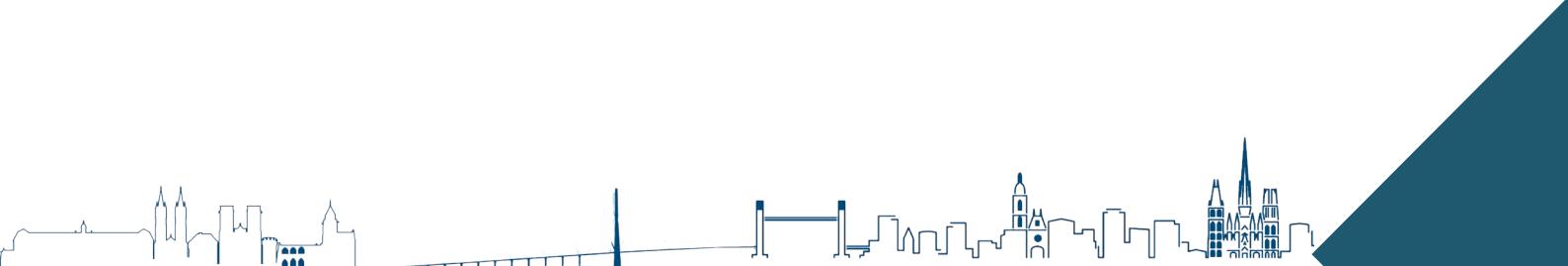
02 31 95 52 00



[contact@cariforefnormandie.fr](mailto:contact@cariforefnormandie.fr)

Directeur de la publication - Luc Chevalier  
Réalisation - Luc Chevalier, Guillaume Folléa, Philippe Hugo, Yannick Lailler, Jean-Pierre Larcher, Dominique Lepetit, Valérie Leroy, Aïcha Talbi  
Coordination de la revue - Valérie Leroy  
Maquette, Mise en page - Nathalie Grember  
Crédit photos - Adobe Stock

Production téléchargeable sur : [www.cariforefnormandie.fr](http://www.cariforefnormandie.fr)



# SOMMAIRE



**04** COMMUNAUTÉ « INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES EN NORMANDIE » : DÉJÀ 500 MEMBRES !



**16** CYBERSÉCURITÉ : UNE MOBILISATION RÉGIONALE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES



**07** TRANSITIONS COLLECTIVES : NOUVEAU DISPOSITIF POUR LA RECONVERSION DES SALARIÉS



**20** LA BIBLIOTHÈQUE : UN ACTEUR IMPLIQUÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME



**11** LE PLAN DE RELANCE POUR UNE DYNAMIQUE DE SORTIE DE CRISE EN NORMANDIE



**25** BLOC-NOTES

# Communauté

## « Investir dans les compétences en Normandie » : déjà 500 membres !

Ce nouvel espace collaboratif, vitrine et accélérateur d'idées, s'inscrit dans le cadre du déploiement du plan d'investissement dans les compétences (Pic), du pacte régional d'investissement dans les compétences en Normandie (Pric) et de la création de la plateforme nationale « La Place » (voir encadré ci-contre).

« Investir dans les compétences en Normandie » vise à organiser et animer en réseau tous les acteurs intéressés ou engagés dans les actions et initiatives portées dans le cadre du Pic et du Pric (lauréats d'appels à projets, agents de l'État, collectivités, associations, entreprises, acteurs de l'insertion...) désireux d'échanger, de s'informer et de travailler ensemble.

La communauté permet également de faire connaître les actions déployées en région, de valoriser l'échange de bonnes pratiques et de favoriser la mise en place d'innovations.

Depuis janvier 2021, les professionnels de la formation et de l'emploi en région ont leur communauté : « Investir dans les compétences en Normandie ». Un espace collaboratif numérique d'information et de mise en relation pour partager leurs expériences, leurs projets et valoriser leurs actions.



« La Place » est une plateforme collaborative développée par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), à l'initiative du haut-commissariat aux compétences dont l'objet est d'informer, d'outiller et de faciliter les échanges et le travail collaboratif de tous les acteurs engagés dans les actions et initiatives portées par le Pic : lauréats d'appels à projets, agents de l'État, collectivités, associations, entreprises, acteurs de l'insertion et de l'emploi.

MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES EN NORMANDIE

Rechercher dans cet espace...

RÉGION NORMANDIE

PREFET DE LA RÉGION NORMANDIE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

TOUTES LES COMMUNAUTÉS →

ACCUEIL CARTOGRAPHIE PRÉSENTATION ACTUALITÉS PROJETS NATIONAUX PROJETS RÉGIONAUX FORUM RÉSSOURCES

503 participants

Prise de parole

Voir plus

PRÉSENTATION

Bienvenue dans votre communauté « Investir dans les compétences en Normandie » !

La communauté « Investir dans les compétences en Normandie »

LES ACTUS PIC ET PRIC

DE QUALITÉ DES PARCOURS EN PROGRESSION à la Pic et pendant la crise sanitaire

Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 2018-2022 : bilan à mi-parcours

EN SURVEILLANCE

PORTRAIT DE PROJETS

Viking Game : le jeu pour favoriser l'appropriation du territoire par les demandeurs d'emploi



## DES ESPACES THÉMATIQUES

Des espaces thématiques sont accessibles aux 500 membres de la communauté afin de partager les expériences, co-construire des solutions innovantes et engager des transformations. Sont déjà accessibles par exemple, la communauté « Réseau des référents handicap des structures de formations » ou encore celle dédiée à la modernisation et à la transformation des structures de formation.



## ... ET UN ESPACE D'ÉCHANGES ENTRE ACTEURS

« Investir dans les compétences en Normandie » est un outil collaboratif qui offre de multiples possibilités de partage entre ses membres, qu'il s'agisse d'échanger sur le forum ou la participation à une visioconférence entre acteurs de l'emploi formation. La communauté facilite les échanges de bonnes pratiques et leur diffusion auprès du plus grand nombre. Il favorise également la coordination entre les acteurs et les passerelles entre les dispositifs. Elle offre ainsi la possibilité à ses membres d'aller chercher l'appui de la communauté lorsqu'ils ont des questions à soumettre ou le besoin d'échanger sur une thématique à laquelle ils sont confrontés.



## UN LIEU DE PARTAGE D'INFORMATIONS...

La communauté propose à ses membres une rubrique « Actualités » pour se tenir informé des événements et informations sur les différents projets et actions du Pic et du Pric. A travers celle-ci, les lauréats d'appels à projets peuvent également valoriser leurs réalisations et communiquer sur leurs difficultés. Quelques projets sont d'ores et déjà accessibles : Viking Game dans La Manche, Agir 14 Plus dans le Calvados ou encore le projet Apels en Seine-Maritime.

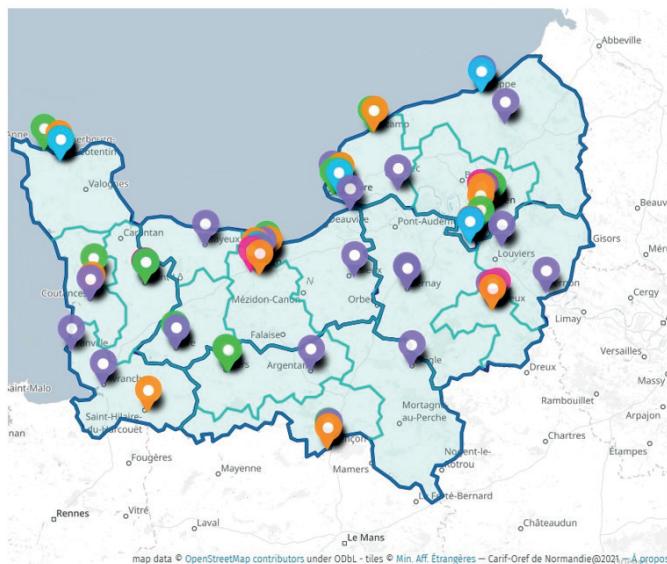


## UNE CARTOGRAPHIE DES PROJETS DU PIC ET DU PRIC EN NORMANDIE

Afin de repérer et d'identifier les projets mis en œuvre sur le territoire régional, un outil cartographique propose de visualiser et de géolocaliser les initiatives en Normandie, hors actions de formation, portées par le Pic et le Pric. Classés par appels à projets, des balises permettent d'afficher le nom de l'initiative et de son porteur ainsi qu'un lien vers une fiche de synthèse descriptive sur le site [Mesures et Dispositifs emploi formation](#).



La communauté « Investir dans les compétences en Normandie » est un projet piloté par la Dreets, la Région Normandie, l'Agefiph, Pôle emploi, l'Association régionale des Missions locales (ARML) Normandie et le Carif-Oref de Normandie.



**PIC 100% Inclusion** Dans le cadre du Plan d'Investissement dans les compétences, l'appel à projets 100% inclusion a pour ambition de développer des parcours personnalisés, depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi durable des demandeurs d'emploi et des jeunes peu ou pas qualifiés, éloignés de l'emploi, résidant dans les quartiers prioritaires de la ville ou les quartiers ruraux.

**PIC Intégration professionnelle des réfugiés** L'appel à projets « Intégration professionnelle des réfugiés » encourage la création de nouvelles coopérations ou le renforcement de coopérations existantes, entre acteurs publics et privés, acteurs historiques et émergents, spécialistes de l'asile et acteurs de l'insertion et de la formation professionnelle.

**PRIC Initiative territoriale** L'appel à projets « initiatives territoriales » est lancé par la Région Normandie dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC). Il vise à financer la mise en œuvre d'actions expérimentales en faveur de la formation et des publics faiblement qualifiés et éloignés de l'emploi.

**PIC Repérage des invisibles** L'appels à projets « Repérage et mobilisation des invisibles » a pour objet de prévenir l'éloignement durable de certains actifs du marché du travail et leur risque de précarisation en développant des démarches permettant d'« aller vers » ces publics non accompagnés pour leur permettre d'accéder à un accompagnement socio-professionnel, à une formation ou à un droit.

**Sarah Perrier (FIM CCI Formation) :**  
**« La plateforme me semble prometteuse »**



J'ai découvert la plateforme « Investir dans les compétences en Normandie » lors du hackathon « Apprendre autrement en Normandie », qui a été un événement majeur dans ma montée en compétences. Je venais de prendre mon nouveau poste de responsable Innovation, recherche et développement pédagogique au FIM CCI Formation Normandie, et cela m'a permis de faire des rencontres, d'entamer de nouvelles réflexions sur les pratiques pédagogiques, etc.

La plateforme est lancée depuis cinq mois et me semble prometteuse : nous sommes nombreux à développer des pratiques, à creuser des réflexions, à expérimenter des dispositifs, chacun dans notre coin, et cette plateforme est une belle occasion de rassembler pour augmenter ses compétences de manière collective et collaborative. La veille qui est proposée est régionale, ce qui permet de créer des liens, de se projeter à son échelle, etc. Les premiers échanges sont lancés et déjà très intéressants !

**Yannick Lailler**  
**(Carif-Oref de Normandie)**



**INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES**

**PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES**

La plateforme dédiée aux acteurs du Plan

Former deux millions de jeunes et de demandeurs d'emploi peu qualifiés pour favoriser leur accès à l'emploi, permettre aux entreprises de trouver les compétences dont elles ont besoin dès aujourd'hui et préparer aux métiers de demain

[S'INSCRIRE SUR LA PLATEFORME](#)

#### En pratique :

Une inscription préalable sur [la plateforme « La Place »](#) est nécessaire pour intégrer la communauté normande (ou une autre communauté existante sur « La Place »).

#### Contact :

**Yannick Lailler**  
**Animateur de la communauté « Investir dans les compétences en Normandie »**  
**Pôle Professionnalisation**  
**tél. 06 31 67 68 10**  
**[ylailler@cariforefnormandie.fr](mailto:ylailler@cariforefnormandie.fr)**

# Transitions collectives : nouveau dispositif pour la reconversion des salariés

Issu d'une concertation avec les partenaires sociaux, le dispositif Transitions collectives a pour objet la reconversion des salariés dont l'emploi est menacé, en les accompagnant vers des métiers porteurs à l'échelle des bassins d'emploi. Baptisé « TransCo », il repose sur une mobilisation inédite des différents acteurs dans les territoires afin d'anticiper les mutations économiques. Eclairage sur ce nouveau dispositif.

## UN DISPOSITIF POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA CRISE

Le dispositif Transitions collectives a été développé dans le cadre du plan de relance, déployé par l'État en continuité du plan de soutien aux entreprises et aux salariés pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19.

Coconstruit avec les partenaires sociaux, il repose essentiellement sur une instruction du ministre du Travail du 11 janvier 2021. Déployé depuis le 15 janvier 2021 sur les territoires, Transitions collectives vise à permettre aux entreprises d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et à accompagner les salariés dont l'emploi est fragilisé dans leur reconversion vers des métiers porteurs (*voir encadré*), sur leur bassin de vie.

Le dispositif bénéficie d'une enveloppe de 500 millions d'euros du FNE-Formation prévue dans le cadre du plan de relance. Une première enveloppe de 200 millions d'euros a été affectée au dispositif au niveau national dont près de 8 millions pour la Normandie. La Dreets Normandie et Transitions Pro Normandie ont signé une convention régionale sur la base de ce montant, qui pourra faire l'objet d'un abondement en tant que de besoin.



## ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET SALARIÉS CONFRONTÉS À DE FORTES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Toute entreprise, quelle que soit sa taille, son secteur d'activité ou sa localisation, faisant face à des mutations sectorielles ou à une baisse d'activité durable, peut solliciter le dispositif « Transitions collectives ».

Les entreprises doivent engager un dialogue social pour identifier les emplois fragilisés et les inscrire dans un accord de type GEPP (gestion des emplois et des parcours professionnels). Toutefois, dans les entreprises de moins de 300 salariés, non soumises à l'obligation de négocier sur la GEPP, l'accord peut consister dans une simple formalisation de la liste des emplois concernés.

A noter : les entreprises engagées dans des démarches de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ou de rupture conventionnelle collective ne sont pas éligibles pour les emplois concernés par ces mesures.

Pour bénéficier d'un parcours TransCo, le salarié (en CDI, CDD ou intérim) doit occuper un emploi fragilisé mentionné dans l'accord de type GEPP et répondre aux conditions d'ancienneté requises (le dispositif



# Découvrez le dispositif Transitions Collectives



Transitions collectives est adossé à la réglementation relative au projet de transition professionnelle individuel).

L'engagement définitif dans une démarche Transitions collectives repose sur le volontariat du salarié et sur l'accord de l'employeur.

## UN PARCOURS CERTIFIANT INDIVIDUALISÉ DE 24 MOIS MAXIMUM

Le projet de reconversion du salarié doit prévoir une ou plusieurs actions de formation visant à changer de métier ou de profession.

Les formations doivent être certifiantes et aboutir soit à :

- une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) élaboré par France compétences
- l'acquisition d'un ou plusieurs bloc(s) de compétences d'une certification enregistrée
- une certification enregistrée au répertoire spécifique (RS) élaboré par France compétences
- la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le parcours de formation, dans son ensemble, ne peut excéder 24 mois ou 2 400 heures. Il s'agit d'un maximum. Il doit notamment être bien calibré et tenir compte des compétences détenues par le salarié. Un positionnement préalable, obligatoire, permet d'individualiser le contenu et la durée des formations.

Le salarié conserve sa rémunération et son contrat de travail, tout au long de son parcours de formation, afin de se reconvertir de manière sereine et sécurisée. A l'issue de son parcours, il peut choisir de rester dans son entreprise d'origine ou s'orienter vers le métier ou secteur professionnel lié à sa reconversion en intégrant une nouvelle entreprise, sur son bassin de vie.

### Liste des métiers porteurs en Normandie : plus de 40 familles professionnelles concernées

Afin d'orienter prioritairement le financement des parcours des salariés dans le cadre du dispositif, une liste des métiers porteurs est établie depuis fin 2020 et validée par le Crefop, lieu de dialogue quadripartite.

Les métiers porteurs sont :

- soit des métiers émergents issus de nouveaux domaines d'activité en plein essor
- soit des métiers en tension dans des secteurs d'activité peinant traditionnellement à recruter.

En Normandie, plus d'une quarantaine de familles professionnelles sont concernées, réparties dans une dizaine de filières. La liste pourra être complétée/amendée tout au long du dispositif à une maille territoriale plus fine.

A noter : si une entreprise a des besoins de recrutement sur des métiers porteurs, elle peut être une entreprise d'accueil pour les salariés souhaitant se reconvertir.

[Liste des métiers porteurs en Normandie sur le site du ministère du Travail](#)

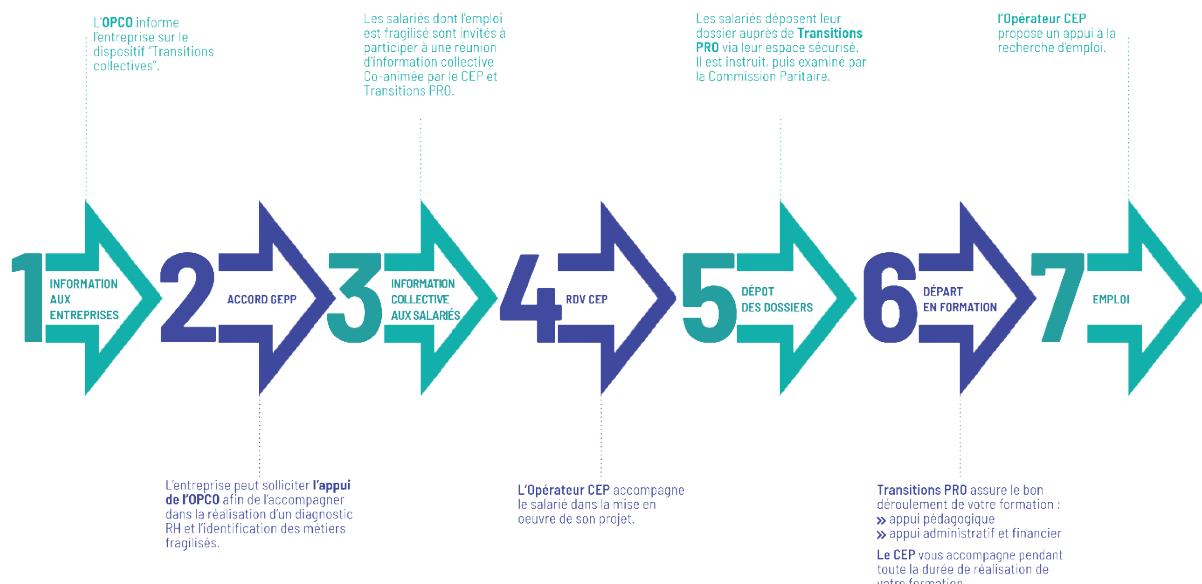


## UNE MOBILISATION INEDITE DE TOUS LES ACTEURS

Le dispositif Transitions collectives s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation, et plus particulièrement sur :

- les opérateurs de compétences (Opco)
- les opérateurs de conseil en évolution professionnelle (CEP) vers les actifs occupés
- Transitions Pro Normandie.

Les acteurs interviennent tout au long des étapes clefs du dispositif, dans le respect du rôle de chacun et de manière coordonnée avec la Dreets Normandie.



Les **opérateurs de compétences** communiquent sur Transitions collectives auprès de leurs entreprises adhérentes et identifient celles susceptibles de bénéficier du dispositif. Ils les accompagnent, tout particulièrement les petites et les moyennes, et mobilisent leur expertise pour aider :

- les entreprises en mutation, à identifier les emplois fragilisés
- les entreprises qui recrutent pour identifier les compétences dont elles ont besoin.

Les diagnostics RH peuvent également être mobilisés pour accompagner les entreprises dans leurs réflexions.

Les **opérateurs du CEP** occupent un rôle central dans le dispositif. Obligatoire, l'accompagnement du CEP consiste à sécuriser les transitions à toutes les étapes : information des salariés, aide à la définition de leur projet, suivi pendant la formation et à l'issue du parcours.

Enfin, **Transitions Pro Normandie** instruit les demandes de prise en charge des projets TransCo déposées par les salariés concernés par le dispositif. Grâce aux financements octroyés par l'État, l'association paritaire prend en charge :

- les frais pédagogiques liés à la réalisation de l'action de formation
- les frais annexes
- la rémunération du salarié
- les cotisations de sécurité sociale et les charges légales et conventionnelles assises sur cette rémunération, selon les mêmes modalités que les projets de transition professionnelle de droit commun.

A noter : les modalités de prise en charge varient selon la taille de l'entreprise, avec un reste à charge possible notamment pour les entreprises de plus de 300 salariés.

## DES PLATEFORMES TERRITORIALES POUR METTRE EN LIEN LES ENTREPRISES PORTEUSES D'EMPLOI ET CELLES DONT LES EMPLOIS SONT MENACÉS

Le dispositif *Transitions collectives* implique de mettre en relation les entreprises fragilisées et celles qui recrutent. D'où le déploiement de plateformes territoriales qui fédèrent les acteurs de l'emploi et de la formation pour tisser ces liens mais aussi pour accompagner les employeurs et leurs salariés. Cette approche collective fait partie des spécificités du dispositif, tout comme son ancrage territorial et sa dimension intersectorielle.

Un premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en décembre 2020 par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a permis de retenir six plateformes territoriales au niveau régional (voir encadré). 100 porteurs ont répondu au niveau national. Les porteurs de ces plateformes sont très divers : branches professionnelles, partenaires sociaux, collectivités territoriales, opérateurs de compétences, entreprises...

### Les six plateformes territoriales déployées en Normandie

Projet porté l'**EPCI Caux Vallée de Seine** (territoire : Caux Seine Agglo)

Projet porté par la **communauté d'agglomération de Lisieux** (territoire de l'agglomération)

Projet porté par la **communauté urbaine du Havre** (territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)

Projet porté par l'**UIMM Rouen-Dieppe** (territoire : Métropole de Rouen)

Projet porté par l'**UIMM Evreux** (territoire : département de l'Eure, en priorité les arrondissements des Andelys et d'Evreux)

Projet porté par l'**Opco EP** (territoire : Dieppe Caux Maritime)

Auxquelles il convient d'ajouter un projet national porté par PSA qui couvre plusieurs régions dont la Normandie.

[Plateformes territoriales de transitions professionnelles sur le site du ministère du Travail](#)

## RELAYER L'INFORMATION, AGIR RAPIDEMENT, REPÉRER LES MÉTIERS PORTEURS : CLÉS DE LA RÉUSSITE DU DISPOSITIF

TransCo prend peu à peu ses marques en Normandie. Trois ingrédients feront de ce dispositif une réussite :

- la capacité collective à relayer l'information auprès des entreprises et à les orienter vers les bons interlocuteurs
- la capacité à agir rapidement en répondant aux sollicitations des entreprises tout en veillant à bien sécuriser le projet des salariés concernés
- la capacité à gérer les métiers porteurs pour sécuriser les emplois des salariés formés.

Rendez-vous dans un prochain numéro du Mag pour un bilan de ce dispositif ambitieux et original à plus d'un titre.

Valérie Leroy  
(Carif-Oref de Normandie)  
avec l'appui de la Dreets Normandie  
et *Transitions Pro Normandie*

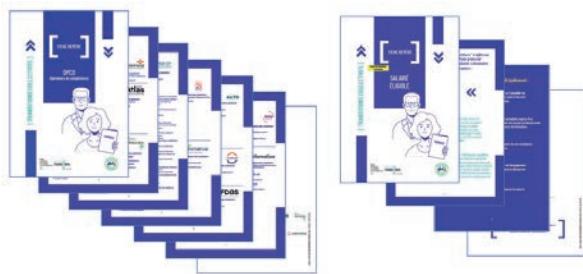
### Liens utiles :

[Instruction du 11 janvier 2021 relative au déploiement du dispositif « Transitions collectives » prévu par France relance](#)

[L'information sur le site du ministère du Travail \(avec dépliants « salariés » et « employeurs » en téléchargement\)](#)

[La fiche « Transitions collectives » sur le site Mesures et Dispositifs emploi formation](#)

Des fiches repères destinées à éclairer les acteurs relais sont disponibles sur demande auprès de *Transitions Pro Normandie* (tél. 02 31 46 26 46)



# Le plan de relance pour une dynamique de sortie de crise en Normandie

## UN PLAN DE 100 MILLIARDS D'EUROS POUR RELANCER L'ÉCONOMIE

Avec la volonté d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan « France Relance », une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise. Il s'inscrit dans la continuité des chantiers engagés depuis le début du quinquennat.

Ainsi, aux 470 milliards d'euros mobilisés par le gouvernement, fin septembre 2020, pour protéger les salariés et les entreprises, ainsi que pour soutenir les secteurs les plus durement touchés par la crise, viennent s'ajouter les **100 milliards d'euros** du plan « France Relance » dont 40 milliards sont financés par l'Union européenne.

Le plan de relance se déploie autour de trois volets :

- **la transition écologique** (30 milliards) : l'objectif pour la France est de devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050. Il s'agit d'adopter une croissance durable et juste, en investissant dans les secteurs prioritaires suivants : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau, la lutte contre l'artificialisation et les énergies bas carbone

- **la compétitivité** (34 milliards) : l'objectif est de renforcer la compétitivité de nos entreprises, garantir notre souveraineté économique et notre indépendance technologique, soutenir l'innovation, accélérer la transition écologique et numérique des entreprises et relocaliser les appareils de production en France

Le plan de relance mobilise des moyens autour de trois volets : transition écologique, compétitivité et cohésion. Plusieurs aides ciblées ont été mises en place visant à redynamiser ou impulser une dynamique auprès de nombreux secteurs d'activité (industrie, bâtiment, monde agricole, culture...) ou de publics, plus particulièrement les jeunes. Un premier bilan fait état des mesures phares mises en place en Normandie.



- **la cohésion** (36 milliards) : l'objectif est un plan de cohésion sociale et territoriale, qui bénéficie à tous les Français. Il est vecteur de solidarité entre générations, entre territoires, et entre les entreprises de toutes tailles

Cette relance de l'activité économique vise, grâce à des mesures variées, des publics différents. Il s'agit d'accompagner des particuliers, des entreprises, des associations, des collectivités avec des dispositifs de guichets ou d'appels à projets pour relancer l'investissement dans les territoires. « France Relance » c'est également un soutien spécifique aux jeunes avec le plan #1jeune1solution.

## EN NORMANDIE : DES AIDES IMPORTANTES DE L'ETAT

Dix mois après le lancement de « France Relance », un premier bilan peut être dressé en Normandie. Les entreprises normandes continuent d'être accompagnées. Le plan de relance n'a pas remplacé le dispositif de soutien mis en place dès le début de la crise. Les aides apportées par l'État restent en effet essentielles au fonctionnement de l'économie locale.

Au 9 juin, le bilan est le suivant :

- 59 414 entreprises ont déposé une demande d'activité partielle concernant 642 840 salariés. Ce qui correspond au versement de 1,05 milliards d'indemnisations
- 990 millions ont été versés par l'État au titre du premier volet du fonds de solidarité
- l'État a garanti 3,46 milliards de prêts à un peu plus de 24 000 entreprises normandes.

## UNE DIVERSITÉ D'AIDES POUR DES PROJETS VARIÉS

Les aides de « France Relance » sont multiples, les exemples ci-après ne reflètent pas l'exhaustivité des mesures mais permettent d'illustrer les différents régimes d'aides apportées, ainsi que la variété des projets accompagnés :

### Aides au secteur industriel

Aux aides destinées à soutenir les entreprises, s'ajoutent celles pour les accompagner dans des projets d'investissements. Il s'agit d'aider la modernisation, l'extension ou la relocalisation de petites, moyennes ou grandes entreprises.

Ces aides à l'investissement se déclinent à travers deux dispositifs. Le premier relève d'un pilotage national par le biais d'appels à projets sectoriels. Le second est territorial dans le cadre d'un processus d'instruction au niveau régional.

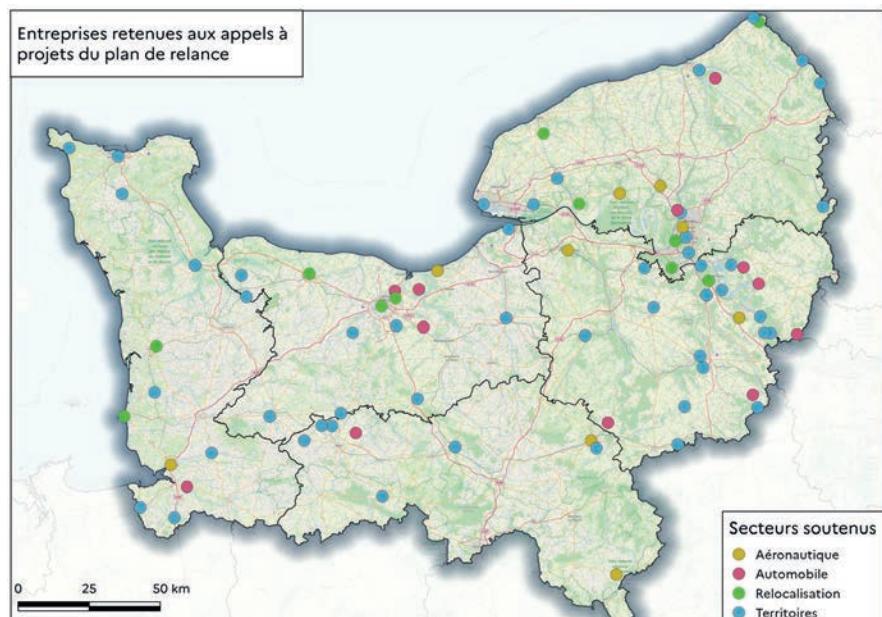
Concernant les appels à projets sur des secteurs d'activité stratégiques comme l'aéronautique, l'automobile, la santé, le nucléaire, l'agroalimentaire et l'électronique, le nombre d'entreprises normandes lauréates continue de croître. Ce dispositif lancé fin août 2020 se clôturera en septembre 2021. À ce jour, ce sont 49 entreprises normandes qui sont lauréates dans les secteurs suivants :

- automobile : 23 lauréats (aides de 19,4 millions pour un investissement de 74,8 millions)
- aéronautique : 10 lauréats (aides de 7,1 millions pour un investissement de 20,1 millions)
- relocalisation : 16 lauréats (aides de 23,6 millions pour un investissement de 182,8 millions, auxquelles s'ajoutent 37,9 millions d'avances remboursables pour 60 millions d'investissement).

Le dispositif territorial de soutien à l'investissement, initialement financé par l'État a été abondé par la Région Normandie. L'instruction ainsi que toutes les décisions liées à la sélection des projets sont prises conjointement Etat-Région.

À ce jour, 56 projets ont été retenus. Ces projets bénéficieront d'un soutien d'un montant global de 27,4 millions d'euros pour un volume d'investissement prévisionnel total de 673 millions.

Au total, ce sont donc 105 entreprises normandes qui ont été accompagnées financièrement par l'État mais aussi pour certaines par la Région dans leurs projets d'investissements. Le soutien apporté à ces entreprises va leur permettre de créer 2 060 emplois en région.



Par ailleurs, avec « France Relance », l'État s'engage pour accélérer la transformation de l'industrie française vers « l'usine du futur ». Ainsi, un guichet d'aide à la modernisation et à la robotisation de l'industrie a été ouvert en 2020, opéré par l'Agence de services et de paiement (ASP). Face au succès rencontré par ce dispositif, près de 420 demandes ont été déposées en Normandie (7 800 en France), un guichet similaire a été ouvert de nouveau sur le mois de mai 2021. Ce sont ainsi 124 nouvelles entreprises normandes (1 677 en France) qui seront accompagnées par l'État cette année, avec un soutien public atteignant entre 20 % et 40 % des dépenses éligibles.

#### Aides aux jeunes : #1jeune1solution

La relance ne passe pas uniquement par les entreprises. « France Relance », ce sont aussi des aides à destination des territoires et des particuliers. Une des cibles du plan de relance est le public des jeunes de moins de 26 ans, particulièrement touché par la crise.

L'accompagnement des jeunes se traduit par les trois priorités suivantes :

- faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle
- orienter et former les jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir
- accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

D'après le bilan 2020, on constate, pour la première fois de notre histoire que la barre des 500 000 apprentis sous contrat a été franchie. En dépit des deux confinements qui ont eu un impact important sur l'économie, le recrutement d'apprentis s'est maintenu et a même augmenté en 2020 grâce à l'effet dynamisant des aides exceptionnelles du plan de relance en faveur de l'embauche d'alternants, dépassant ainsi les 485 000 contrats d'apprentissage de 2019.

En Normandie, au 1<sup>er</sup> juin 2021, 22 531 employeurs normands avaient sollicité ce dispositif exceptionnel d'aide à l'embauche d'apprentis, qui est reconduit jusqu'à la fin de cette année. Par ailleurs, 18 975 employeurs normands ont bénéficié d'une prime pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.

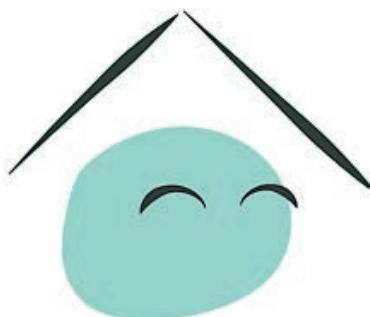
Le plan #1jeune1solution amplifie également les dispositifs d'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi (parcours emploi compétences - PEC, contrats initiative emploi - CIE, parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie - Pacea), cela représente 25 625 jeunes bénéficiaires. À ces dispositifs, s'ajoute la Garantie jeunes pour laquelle on dénombre 10 131 entrées dans le dispositif.

#### SUIVI DES MESURES DU PLAN #1JEUNE1SOLUTION (CONTRATS AIDÉS) : CHIFFRES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE (CUMUL DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER)

| Données (mise à jour au 21 juin 2021) | Résultats                         | Objectifs 2021 |
|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------|
| PEC jeunes                            | 630 (soit 16,3% de l'objectif)    | 3 869          |
| CIE jeunes                            | 1 546 (soit 51,6 % de l'objectif) | 2 996          |
| Entrées Pacea                         | 9 211 (soit 44,3 % de l'objectif) | 20 791         |
| Entrées Garantie jeunes               | 5 113 (soit 40 % de l'objectif)   | 12 754         |
| Aides à l'embauche                    | 19 636                            | -              |

## Aides à la rénovation thermique des bâtiments

Environ un tiers des crédits du plan de relance sont consacrés à la transition énergétique. Cela se traduit notamment par des aides pour les particuliers pour le remplacement de leur véhicule par un véhicule moins polluant (15 300 Normands en ont déjà bénéficié) ou encore des aides à la réhabilitation des logements. Ainsi, les particuliers peuvent bénéficier via l'Agence nationale de l'habitat (Anah), d'aides spécifiques. Fin mai 2021, on dénombrait plus de 22 800 dossiers « MaPrimeRénov » acceptés.



**maprimerénov'**

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Concernant les bâtiments publics, outre les crédits spécifiques du plan de relance dédiés aux collectivités, qui s'élèvent à 84,7 millions d'euros, lorsque l'on additionne ceux destinés aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ceux destinés aux Départements et l'enveloppe dédiée à la Région, l'État va investir 77 millions en région pour accompagner la rénovation thermique de 209 projets. Ces projets de rénovation de l'immobilier de l'État concernent une grande variété de bâtiments publics qui touchent notre vie quotidienne. Ainsi ce sont des bâtiments universitaires, des logements étudiants, des écoles, des tribunaux, des commissariats, des établissements culturels, des préfectures, des centres des finances publiques, etc. qui seront réhabilités. Ces travaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil et le confort des citoyens qui en ont l'usage mais aussi de leurs occupants.

Enfin, concernant les bailleurs sociaux, ce sont 8,8 millions qui seront attribués à l'échelle régionale pour la rénovation thermique de 800 logements dans les cinq départements.

## Aides au recyclage des friches

Avec le plan « France Relance », la Normandie bénéficie pour l'année 2021 de 13 millions pour soutenir des projets d'aménagement de friches portés par des collectivités, des aménageurs publics, des bailleurs sociaux ou des entreprises privées. L'objectif est de débloquer ou d'accélérer ces projets dont les coûts sont importants.

A l'issue d'un appel à projets lancé du 19 janvier au 26 février dernier, l'État et ses partenaires (la Région Normandie, l'établissement public foncier de Normandie, le Cerema, l'Ademe et la Banque des Territoires) ont sélectionné 24 projets.

L'ensemble de ces projets permettra de construire 94 000 mètres carrés de logements (dont la moitié de logements sociaux) et 156 000 mètres carrés de bâtiments pour l'accueil d'activités économiques. Ce sont près de 54 hectares d'espaces en friche qui seront requalifiés, soit autant d'espaces naturels, agricoles et forestiers préservés.



Un nouvel appel à projets sera lancé par la préfecture de région d'ici à la fin de l'année. Le montant de l'enveloppe alloué à la Normandie n'est pas connu à ce jour.

## Aides au secteur de la culture

Dans le cadre du plan de relance « Culture » de 2 milliards d'euros, 460 millions sont territorialisés. Ainsi la Normandie bénéficie d'une enveloppe de 20,37 millions dont 15,6 sont destinés à des opérations d'investissement en faveur du patrimoine (plan cathédrale, monuments historiques privés, équipements patrimoniaux, monuments nationaux). Le soutien à la création culturelle n'est pas oublié puisque 2,86 millions sont prévus pour les lieux de création et les filières artistiques et culturelles.



A titre d'exemple, les crédits « France Relance » permettent de financer la restauration de la flèche de la cathédrale de Rouen, la restauration de l'abbatiale Saint-Ouen à Rouen ou encore la restauration de la Merveille de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Par ailleurs, l'école d'architecture de Normandie fera également l'objet d'un projet de rénovation grâce au plan de relance.

#### Aides au monde agricole

Le plan de relance « Agriculture, alimentation et forêt », qui mobilise 1,2 milliards d'euros, repose sur trois priorités : reconquérir notre souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale et accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique.

Les aides sont mobilisables via des guichets ou des appels à projets qui peuvent concerner les exploitants, les filières (végétales, animales, bois, pêche, aquaculture) mais aussi les collectivités. L'instruction des dossiers déposés pour ces différents dispositifs est en cours.



Pour en savoir plus sur le plan de relance en Normandie et l'ensemble des dispositifs :  
[https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Grands-dossiers/\\_Le-plan-France-Relance/\\_Le-plan-France-Relance](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Grands-dossiers/_Le-plan-France-Relance/_Le-plan-France-Relance)

Le plan « France Relance » sur le site du ministère de l'Economie :  
<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

#### Aides en faveur de la biodiversité

Deux appels à projets pilotés par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) mobilisent en Normandie de l'ordre de 2,5 millions afin de renforcer la préservation de la biodiversité et favoriser l'accueil du public dans les milieux naturels. Le littoral normand fait également l'objet d'actions de préservation, à travers une dotation France Relance de 1,4 millions accordée au conservatoire du littoral. L'Office français de la biodiversité (OFB) mène également en Normandie des actions en faveur de la biodiversité, sur appel à projets national.

#### Aides dans le secteur de l'eau

Le 11<sup>e</sup> programme des Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne a été abondé par des crédits « France Relance » pour renforcer l'action des agences sur la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et humides (de l'ordre de 1 million d'euros), ainsi que sur la gestion de l'eau (de l'ordre de 21 millions sur l'assainissement, la gestion des pluviales et la distribution).



Comme nous l'illustrent dans cet article, le plan de relance déployé en Normandie, aboutit à une stratégie d'actions opérationnelles qui répondent aux enjeux régionaux ; ces derniers se posent de manière plus pressante encore dans le contexte de la sortie de confinement. Néanmoins, la dynamique impulsée en région devrait se confirmer ces prochains mois et y répondre efficacement.

*Dominique Lepetit  
(adjoint au secrétaire général  
pour les affaires régionales - Sgar)*

# Cybersécurité : une mobilisation régionale au service de la sécurité économique des entreprises

La diffusion rapide des technologies numériques et la multiplication des champs d'application du traitement des données constituent autant d'opportunités de développement pour les entreprises. Toutefois, ces opportunités ont leur revers et le risque lié au piratage informatique va grandissant. La protection des entreprises et des organisations est devenue depuis quelques années un enjeu incontournable du développement économique des territoires. Au niveau national comme au niveau régional, des dispositifs structurants ont été mis en œuvre pour fédérer les acteurs économiques autour de la prévention des risques cyber. Dans ce contexte, les systèmes éducatifs et de formation devront jouer un rôle déterminant pour sensibiliser d'une part, former d'autre part les futurs professionnels aux métiers de la cybersécurité.

## UNE EXPLOSION DES CYBERATTAQUES, MULTIPLIÉES PAR QUATRE EN UN AN

Sujet vaste et transversal, la cybersécurité est un défi majeur, de plus en plus stratégique et structurant pour toutes les organisations : aucun secteur et aucune activité ne sont épargnés. En ce sens le cyber risque est à concevoir comme faisant partie de la chaîne des risques systémiques (climatique, industriel, terroriste, social, économique, financier, technologique, naturel).

Avec le développement constant des technologies numériques, les surfaces d'exposition aux risques augmentent au sein des organisations, privées comme publiques, en les rendant plus vulnérables aux attaques cyber. Les environnements numériques des entreprises sont, en effet, de plus en plus complexes et fragmentés, passant de petits réseaux sur site, dotés de quelques pare-feux, à une masse de réseaux hybrides, mélangeant systèmes à grande échelle, multi-cloud, objets connectés (IoT - Internet des objets) et systèmes industriels.

En cette période de crises sanitaire et économique, les menaces cyber se sont multipliées. Les attaquants visent désormais les cibles les plus faciles à atteindre, à savoir les TPE / PME / ETI, les collectivités territoriales et les établissements de soin : + 50 % d'attaques ciblant les collectivités en 2020, + 25 % pour les entreprises. Le rapport d'activité 2020 de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) constate une explosion des *ransomwares*<sup>1</sup> (ou rançongiciels) dont les signalements ont été multipliés par quatre en un an.

Déjà, la dernière décennie a vu l'Europe et les Etats membres multiplier les initiatives pour structurer les plans en faveur de la cybersécurité et renforcer leur cohésion, notamment via la transposition de la directive NISS<sup>2</sup> sur la cybersécurité des réseaux informatiques. Dès 2016, elle s'est traduite en France par

La mise en œuvre de la cybersécurité comprend trois phases, qui se répètent pour former un cycle :

- . la phase amont de maîtrise du risque (analyse de risque, conception, protection, parfois qualification, etc.)
- . la phase d'opération (déttection, supervision)
- . la phase de remédiation (maintien en condition de sécurité avec les mises à jour, restauration, réponse à incident, etc.).

l'identification de 300 entreprises qualifiées d'opérateurs d'importance vitale (OIV) devant justifier un niveau de cybersécurité particulièrement exigeant sous le contrôle de l'Anssi. Cette initiative est actuellement en cours d'extension à l'échelle européenne aux opérateurs de services essentiels (OSE) dont le rôle est primordial au bon fonctionnement de l'économie ou de la société. En France, plusieurs milliers d'OSE ont ainsi été identifiés. L'Anssi vient ainsi de désigner OSE une centaine d'hôpitaux, les amenant à respecter un certain nombre de normes contenues dans la directive NISS.

Par ailleurs, la prise de conscience des risques cyber s'est accélérée depuis 2018 avec l'application du règlement pour la protection des données personnelles (RGPD) visant à assurer la sécurité des données des entreprises, des administrations et des citoyens.

<sup>1</sup> Logiciel chiffrant les données se trouvant dans un système d'information, en vue d'une demande de rançon pour leur déchiffrement, payable en bitcoins et donc impossible à annuler une fois payée

<sup>2</sup> La directive « Network and Information System Security » (NISS) adoptée par l'Europe le 6 juillet 2016 poursuit l'objectif majeur d'assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les réseaux et les systèmes d'information dans l'Union européenne.



## UNE STRATÉGIE NATIONALE D'UN MILLIARD D'EUROS

La cybersécurité est désormais pleinement identifiée comme un enjeu clé tant au niveau sociétal qu'économique. Elle est devenue une priorité nationale, comme l'a rappelé le président de la République lors de la présentation de la Stratégie nationale pour la cybersécurité, le 18 février dernier. Doté d'un budget d'un milliard d'euros, ce plan s'articule autour de cinq axes :

- le développement de solutions souveraines de cybersécurité
- le renforcement des liens et des synergies entre acteurs de la filière
- le soutien à l'adoption de solutions cyber, par les individus, les entreprises les collectivités et l'Etat
- la formation des jeunes et des professionnels aux métiers de la cybersécurité
- le soutien en fonds propres aux acteurs de la filière.

Le plan du gouvernement prévoit également d'allouer 136 millions d'euros issus du plan de relance à un volet « cybersécurisation » des territoires, piloté par l'Anssi.

Cette nouvelle stratégie nationale dédiée à la cybersécurité a aussi pour objectif de faire émerger des champions français de la cybersécurité. D'autant que la menace cyber s'amplifie et évolue : en volumétrie, en gravité, en probabilité, en fréquence, en imprévisibilité et surtout en sophistication de stratégie d'attaque, avec des conséquences territoriales préjudiciables, voire irréversibles, sur l'économie et sur l'emploi. Et rares sont les organisations qui dépassent l'angle de vue purement technologique, généralement privilégié dans la réponse aux cybermenaces, pour déployer une stratégie globale intégrant la cyber-résilience.

Il s'avère aussi que la cybersécurité est encore davantage perçue comme un coût que comme un investissement. Or la posture de cybersécurité est dynamique, elle n'est jamais atteinte une fois pour toutes. La méconnaissance de la problématique cyber et la non-perception des risques constituent l'écueil principal. Comme pour les « démarches qualité », si une entreprise n'a pas recours aux modes d'action de la cybersécurité, cela ne peut que lui être fortement dommageable.

En outre, le niveau de cybersécurité de toute entreprise a des conséquences sur son écosystème : autres entreprises, organisations, parties prenantes, clients et consommateurs. On peut à cet égard parler d'*« empreinte cyber »* de l'entreprise comme on le fait pour l'environnement et le social.

Enfin, la présence à la fois d'un écosystème et d'une culture favorisant la cybersécurité sur un territoire constitue un atout majeur pour son développement, sa compétitivité et son attractivité économiques. D'autant plus que les notions de « territoire de confiance » et d'*« entreprises de confiance »*, alliées à celle de « territoire numérique », s'avèrent de plus en plus prégnantes et discriminantes, en particulier pour les entreprises qui y sont localisées ou celles susceptibles de s'y implanter.

La cybersécurité constitue l'une des composantes essentielles de la sécurité économique, l'un des trois piliers de l'intelligence économique territoriale (IET). Démarche s'appuyant sur une approche interdisciplinaire, l'intelligence économique articule des modes opératoires, combinés et dynamiques, visant à « anticiper », à « influencer » et à « se protéger ».

## UNE CHARTE RÉGIONALE « CYBERSÉCURITÉ » POUR PROTÉGER LES ENTREPRISES NORMANDES

En Normandie, sur un panel de 2 000 entreprises interrogées par l'Observatoire des transformations numériques, piloté par la Région, 23,4 % des entreprises ont déjà été confrontées à un piratage ou un risque de cyberattaque.

Les grands secteurs économiques « stratégiques » pour le territoire (biomédical-santé-pharmacie, aéronautique et spatial, automobile, énergie, logistique-portuaire...) ont l'impérieuse nécessité de se protéger des cyberattaques.



Depuis 2017, la Région Normandie est engagée dans un partenariat étroit avec l'Etat sur l'IET qui intègre un volet sécurité/cybersécurité. Cette démarche est conforme à l'esprit de la charte partenariale Etat-Régions de France « Intelligence économique territoriale / sécurité économique » signée le 18 décembre 2019.

Par ailleurs, en lien avec sa Stratégie numérique, la Région a, depuis 2018, la volonté de faire de la cybersécurité un axe fort pour accompagner la transformation numérique des acteurs du territoire. En partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Normandie et avec le soutien de l'Anssi, elle a ainsi notamment permis le déploiement, à l'échelle de la région, d'une charte d'engagement collaboratif pour les prestataires informatiques et numériques normands. Cette charte invite les signataires à respecter les bonnes pratiques en matière de cybersécurité selon les recommandations de l'Anssi et de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil). Ils se doivent d'informer, conseiller et inciter leurs clients à adopter de bonnes pratiques numériques. La charte régionale cybersécurité a constitué la première étape d'une dynamique régionale en la matière.

## CYBERSÉCURITÉ : DE NOUVELLES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Une fois sensibilisées au risque cyber, les entreprises cherchent à intégrer et développer en interne une expertise cybersécurité et/ou recourir à des prestataires ou fournisseurs externes. Les défis auxquels elles sont confrontées alors tournent autour de la pénurie de compétences permettant de faire face au volume croissant de menaces sophistiquées. On estime qu'il manque par exemple encore plus de trois millions d'experts en cybersécurité à l'échelle mondiale. En France, ce ne sont pas moins de 8 500 offres d'emplois qui sont non pourvues dans ce secteur. La cybersécurité est un secteur en pleine croissance qui manque cruellement de travailleurs qualifiés.

Que ce soit *via* le Cloud, les applications mobiles, les appareils connectés ou d'autres types de technologies, la transition numérique permet aux entreprises d'accélérer leur développement plus rapidement qu'elles ne peuvent recruter de spécialistes pour protéger leurs infrastructures.

Compte tenu de la rareté des compétences, le développement de formations spécialisées (de niveau BTS, licence pro ou master) permettrait de bénéficier des ressources humaines néces-

saires sur les court et moyen termes. Les spécialistes en cybersécurité sont, en effet, des perles rares. Et ces profils sont d'autant plus difficiles à identifier que le champ des missions et compétences de la cybersécurité est vaste, complexe, hétérogène et donc difficile à appréhender pour qui n'y est pas familier.

Dans ce contexte, la formation (et le recrutement) constitue un enjeu fondamental. Aujourd'hui, faute de connaissance de spécificités du domaine, les services en charge des ressources humaines peinent parfois à identifier les profils capables de répondre aux besoins de leur organisation. Néanmoins, mettre en place des formations de niveau bac +2 délivrant une expertise rapidement opérationnelle répondrait déjà à un grand nombre de besoins.

Contrairement aux générations précédentes, les étudiants d'aujourd'hui sont des *digital natives* qui ont grandi avec les nouvelles technologies. Leur dépendance vis-à-vis d'Internet met en exergue la nécessité d'acquérir des compétences en matière de cybersécurité, tant au niveau personnel que professionnel. Les talents de demain devront maîtriser l'architecture, l'administration et la gestion des systèmes d'exploitation, ainsi qu'adopter une vision d'ensemble pour saisir les enjeux liés aux données des entreprises, à leur stockage, exploitation et valorisation.

Il s'agit bien d'éveiller l'intérêt des filles et des garçons dès le collège, et de leur montrer que les métiers de la cybersécurité sont aussi utiles que ceux des pompiers ou des infirmiers pour protéger les populations. Avec de nouvelles représentations à construire.

L'Anssi a mis en place des dispositifs pour impulser, encourager et reconnaître les initiatives en matière de développement des formations. Il s'agit notamment du label « CyberEdu », destiné aux formations supérieures non spécialisées en cybersécurité, et du label « SecNumEdu » pour les formations de spécialistes en sécurité des systèmes d'information (voir encadré). Plusieurs autres formations actuellement dispensées en région pourraient faire l'objet d'une labellisation Anssi.





## Neuf formations labellisées « Anssi » en Normandie

Huit formations sont labellisées « CyberEdu » de l'Anssi :

- [BTS Services informatiques aux organisations \(SIO\) du lycée Saint-Adjutor à Vernon](#)
- [DUT Génie électrique informatique industrielle de l'IUT de l'université Le Havre Normandie](#)
- [Titre RNCP III Technicien supérieur systèmes et réseaux du centre Afpa de Caen-Ifs](#)
- [Titre RNCP III Technicien supérieur systèmes et réseaux du centre Afpa de Rouen](#)
- [Titre RNCP III Développeur web et web mobile du centre Afpa de Caen-Ifs](#)
- [Titre RNCP III Développeur web et web mobile du centre Afpa de Rouen](#)
- [Licence professionnelle Systèmes automatisés réseaux et informatique industrielle, parcours Supervision des installations industrielles de l'IUT de l'université Le Havre Normandie](#)
- [Titre RNCP II Concepteur développeur d'applications du centre Afpa de Rouen](#)

Et une formation a obtenu le label « SecNumEdu » de l'Anssi :

- [Master informatique, parcours Sécurité des systèmes informatiques \(SSI\) de l'université de Rouen](#)

Afin de guider les entreprises dans leur politique de recrutement, d'accompagner les porteurs de formation et d'encourager les étudiants ou salariés en reconversion, l'Anssi a produit un « Panorama des métiers de la cybersécurité ». Appellations, missions, compétences, domaines d'intervention, tendances d'évolution sont autant de dimensions qui y sont développées, permettant d'appréhender le marché de l'emploi cyber en pleine essor.

Les métiers en cybersécurité offrent une grande variété. Les experts techniques occupent souvent le devant de la scène, or il y a aussi besoin de managers, de juristes<sup>3</sup>, de commerciaux... Au sein d'une même structure, en particulier dans les grands groupes, on peut rencontrer jusqu'à 30 profils différents. Des reconversions sont également possibles. A titre d'exemple, des écoles comme Simplon accueillent des profils non diplômés pour les former aux métiers de la cybersécurité. De plus en plus de postes vont être à pouvoir.

Jean-Pierre Larcher et Philippe Hugo  
Mission Stratégie prospective  
intelligence économique (SPIE)  
Région Normandie  
[spie@normandie.fr](mailto:spie@normandie.fr)

## Une veille « Compétences numériques » proposée par le Carif-Oref de Normandie

En lien avec sa stratégie numérique, la Région Normandie a confié au Carif-Oref une mission de veille sur la transformation numérique dans les entreprises et ses effets sur l'évolution de l'emploi, des métiers et des compétences.

Cette veille, mise en œuvre avec l'outil Scoop.it, est accessible à tous. Plus de 80 contenus liés à la cybersécurité y sont référencés (choisir le tag « cybersécurité » pour tous les retrouver).

[La veille « Compétences numériques »](#)

[S'abonner à la newsletter « Compétences numériques »](#)  
(parution toutes les deux semaines, le mardi après-midi)

Documents et outils de référence :

[Rapport d'activité 2020 de l'Anssi](#)

[« Panorama des métiers de la cybersécurité » de l'Anssi](#)

[« Guide des bonnes pratiques de l'informatique » \(Anssi / CPME\)](#)

[« Guide d'hygiène informatique : renforcer la sécurité de son système d'information en 42 mesures » \(Anssi\)](#)

[Mooc de l'Anssi](#)

[Kit de sensibilisation contre la cybermalveillance](#)

<sup>3</sup> Il existe une spécialité juridique cyber au sein du M2 Droit du numérique à l'université de Caen Normandie qui intègre pleinement le sujet « cybersécurité »



# La bibliothèque : un acteur impliqué dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme



Lieu de lecture avant tout, la bibliothèque touche aussi un public en situation d'illettrisme, alors qu'on pourrait penser qu'il ne la fréquente pas. Des interrogations viennent spontanément à l'esprit : les bibliothèques sont-elles adaptées pour accueillir ces publics ? Cela fait-il partie de leurs missions ? Quel est leur positionnement, leur rôle ?... Plus globalement l'action culturelle dans cette problématique qu'est l'illettrisme est-elle pertinente ? Les différents projets menés sur les territoires, depuis quelques années, témoignent, cependant, du bien-fondé d'une implication des bibliothèques auprès des personnes en situation d'illettrisme. Tour d'horizon de quelques leviers d'intervention à leur disposition.



## PRÉVENIR L'ILLETRISME : UNE COLLABORATION BIBLIOTHÈQUES - ÉCOLES INDISPENSABLE

Ancré depuis longtemps sur les territoires, ce partenariat entre l'Education nationale et le monde des bibliothèques participe pleinement à la prévention de l'illettrisme. Il présente un double objectif :

- consolider les apprentissages dans une logique d'épanouissement des enfants (lecture plaisir) et de continuité de motivation pour la lecture
- aller au-delà, en développant le goût de la lecture chez les enfants. En tant que lieu culturel libre, gratuit et accessible à tous, la bibliothèque possède une offre diversifiée en matière de littérature et de nombreuses actions contribuant à susciter l'éveil/l'envie de la lecture chez les enfants et ce, dès leur plus jeune âge.

## LA DÉMARCHE « FACILE À LIRE » : OFFRE DE LECTURE DANS LES BIBLIOTHÈQUES ET LIEUX DE MÉDIATION

Le ministère de la Culture, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) se sont associés pour déployer sur le territoire français l'offre de lecture « Facile à lire », initiée dès 2013 par Livre et Lecture en Bretagne.





Le « Facile à lire » est une démarche qui vise à promouvoir un ensemble de règles permettant de faciliter la compréhension de la communication écrite et audio-visuelle auprès de personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire.

Cette démarche, adoptée par de nombreuses bibliothèques, est composée d'un espace physique identifié, pour les personnes pas ou peu lectrices. Une sélection d'ouvrages y est donc présentée et ce, pour chacun des trois niveaux de lecture identifiés, correspondant aux capacités diverses des personnes :

- niveau 1 : livres très illustrés, peu de textes
- niveau 2 : livres de 80 à 100 pages, de préférence avec illustrations, chapitres brefs, mise en page aérée
- niveau 3 : livres de 100 à 200 pages.

Une médiation et un accompagnement partenarial sont très importants, afin de capter des personnes qui ne viennent pas, a priori, naturellement à la bibliothèque.

Un logo « Facile à lire » permet d'identifier les espaces de lectures « Facile à lire » au sein des bibliothèques et autres lieux de médiation. Ce logo est également utilisé sur les supports de communication.



## LES CONTRATS TERRITOIRE-LECTURE : UN DISPOSITIF EN PLEIN ESSOR

Mis en place en 2010, les contrats territoire-lecture (CTL) initient des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Son cadre souple lui permet de s'adapter aux spécificités des territoires et de mettre en œuvre des projets variés, portés par les bibliothèques des collectivités territoriales.

Le CTL répond aux besoins identifiés par la collectivité tout en s'inscrivant dans les grandes orientations du ministère de la Culture en matière de politiques de lecture. Il offre la possibilité également d'expérimenter des stratégies d'adaptation des politiques de lecture aux nouvelles attentes du public et aux nouveaux usages.

Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- créer un effet de levier en soutenant les initiatives des collectivités dans le domaine de la lecture
- favoriser l'appropriation d'une méthodologie de projet et d'évaluation par les bibliothèques territoriales et soutenir la constitution de réseaux de bibliothèques
- apporter un soutien particulier aux territoires et aux publics les plus fragiles (appelés aussi publics « éloignés » ou « empêchés »). Il s'agit de s'adresser aux personnes qui ne peuvent se rendre à la bibliothèque pour des raisons physiques, ou aux personnes qui ne s'y rendent pas pour des motifs socioculturels, n'ayant jamais fréquenté ce lieu car le percevant comme étranger à leurs pratiques. Parmi les actions qui leur sont destinées, la thématique de la maîtrise de la langue et de la lutte contre l'illettrisme s'est affirmée dans la dernière génération de CTL).

### Liens utiles :

[Cartographie des structures proposant un espace « Facile à lire » sur les territoires](#)

[L'information sur le site du ministère de la Culture](#)

[Le site « Facile à lire »](#)



L'action des bibliothèques auprès des publics jeunes, pour contribuer à la prévention de l'illettrisme, est également un axe fort que l'on retrouve dans tous les CTL.

L'intérêt des CTL réside donc avant tout dans leur méthodologie : en faisant du partenariat de territoire le socle d'un projet de lecture publique. Il favorise ainsi un décloisonnement des bibliothèques.



## UN PROGRAMME CULTURE / JUSTICE

Le programme culture / justice vise à soutenir et à développer des projets artistiques et culturels en direction des personnes placées sous main de justice et des mineurs placés sous protection judiciaire de la jeunesse.

En Normandie, ce programme national interministériel est mené conjointement par :

- la Direction interrégionale des services pénitentiaires (Disp de Rennes)
- la Direction interrégionale du Grand-Ouest de la protection judiciaire de la jeunesse (Dirgo-PJJ)
- la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie (Drac)
- la Région Normandie.

Conformément au code de procédure pénale :

Article D441-2 :

- « *Chaque établissement possède une bibliothèque dont les ouvrages sont mis gratuitement à la disposition des détenus.*
- *Sa localisation doit permettre un accès direct et régulier des détenus à l'ensemble des documents.*
- *Un bibliothécaire ou, à défaut, le service pénitentiaire d'insertion et de probation assure les achats, organise la formation et encadre les détenus qui en assurent la gestion quotidienne.* »

Article D518-2 :

- « *Les mineurs détenus ont un accès direct à la bibliothèque de l'établissement.* »

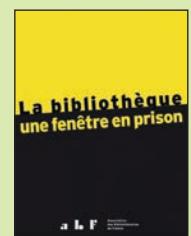
Ainsi, la bibliothèque de l'établissement pénitentiaire joue un rôle important dans l'ensemble de l'environnement carcéral où elle a tout à la fois vocation à être :

- un lieu ressource de lutte contre l'illettrisme et de soutien en matière de programmes éducatifs en lien avec les enseignants
- un lieu de formation et de professionnalisation
- un centre de ressources pour l'approche de toutes les disciplines
- un lieu d'information et de consultation de la presse
- un lieu de loisir
- un lieu de socialisation et de construction de soi.

Elle organise et soutient par ailleurs une gamme variée d'activités d'animation visant à promouvoir la lecture, la maîtrise de la langue et plus généralement l'animation culturelle.

### Propositions bibliographiques de référence :

- **La bibliothèque, une fenêtre en prison**  
Sous la direction de Marianne Terrusse, Association des bibliothécaires de France (ABF), collection « Médiathèmes », n° 15, 2015, 190 p. Ouvrage qui donne des repères, des pistes et des bonnes pratiques aux professionnels des bibliothèques qui souhaiteraient mieux connaître l'univers carcéral et les modalités d'intervention auprès des publics sous main de justice. Nombreux encadrés et témoignages.
- **Accès à la culture et aux savoirs de base des détenus**  
Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), 2010, 56 p.  
Document qui s'inscrit dans le cadre de l'atelier du Forum permanent des pratiques de l'ANLCI (2008-2010) en région Limousin.  
[A consulter sur le site de l'ANLCI](#)



Liens utiles :

[Le programme culture / justice](#)  
[sur le site de Normandie Livre & Lecture](#)



## LUTTER CONTRE L'ILLETRISME : ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE EN BIBLIOTHÈQUE

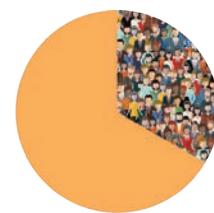
Un constat : treize millions de Français ne maîtrisent pas le numérique alors que les services dématérialisés sont de plus en plus nombreux. Les fractures numériques ne se réduisent pas à une question de matériels, de possession d'objets numériques, mais elles touchent également aux usages.



**13**  
millions de Français  
en difficulté avec le numérique



**40 %**  
des Français  
inquiets à l'idée de réaliser  
leurs démarches administratives  
en ligne



**1 tiers**  
des Français estime  
qu'un accompagnement dans un lieu  
dédié est le plus adapté  
pour maîtriser les usages numériques

Les bibliothèques ont, parmi leurs missions, celle de faciliter l'accès du grand public aux nouvelles technologies. Leurs espaces numériques remplissent cette mission en donnant d'une part accès au matériel informatique, mais aussi en jouant un rôle de médiation en proposant des ateliers d'initiation, ou des sessions d'autoformation.

Les agents peuvent également être amenés à accompagner les usagers ponctuellement, par exemple lors d'une démarche administrative en ligne, la mise en page d'un CV... Enfin, ils doivent quelquefois assurer une médiation spécifique pour répondre aux besoins particuliers des publics dont celui en situation d'illettrisme.

Cependant, ces professionnels s'interrogent sur le périmètre de leur action :

- les bibliothèques, très sollicitées, ont-elles un rôle à jouer sur ce sujet ?
- doivent-elles aller au bout de l'accompagnement de ces publics sur des problématiques de travail social ?

La réflexion invite à la mise en place de partenariats avec d'autres acteurs : travailleurs sociaux, structures publiques capables de procurer à la fois une aide technique et du conseil, mais aussi tout acteur expert d'une thématique.

Ainsi, le Centre ressources illettrisme (CRI) de Normandie est très sollicité par des réseaux de bibliothèques / médiathèques pour mettre en place une collaboration de travail, et leur permettre d'accompagner / orienter le public en situation d'illettrisme.

Les bibliothèques ont un rôle d'inclusion numérique, parce qu'avant tout, elles s'occupent d'inclusion sociale. A savoir qu'une bonne part du rôle des bibliothèques consiste à inventer et à mettre en œuvre une forme d'inclusion numérique par les usages culturels.

Lien utile :

[Stratégie nationale pour un numérique inclusif](#)

Références bibliographiques sur le sujet :

[L'illetrisme ne disparaîtra pas d'un coup de tablette magique ! Rapport d'information du Sénat \(septembre 2020\)](#)

[Les bibliothèques au service de l'inclusion numérique Malik Diallo, BBF - Bulletin des bibliothèques de France n°2 \(2020\)](#)

[Numérique et inclusion en bibliothèque : jusqu'où aller ? \(journée d'étude de l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France \(ADBGV\), Grenoble, 9 octobre 2018\) Marie Cinotti, Florent Gonsalès, Thierry Léonard, BBF - Bulletin des bibliothèques de France, n°16 \(2018\)](#)

Parce qu'elle peut susciter l'envie de réapprendre à lire et à écrire à des personnes qui ont un jour mal appris puis désappris, parce qu'elle peut faciliter l'entrée des jeunes dans la vie adulte, l'action culturelle contribue pleinement à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. La présence de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) comme acteur privilégié dans le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Normandie (PRPLI) en est la démonstration.

Aïcha Talbi  
(Carif-Oref de Normandie)

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRPLI) s'inscrit dans la volonté de mettre en œuvre une stratégie cohérente de la lutte contre l'illettrisme en Normandie. Il s'articule avec les politiques territoriales en s'appuyant en premier lieu sur les actions et dispositifs existants concernant le développement économique, la cohésion sociale, la politique de la ville, la lutte contre les exclusions, la formation tout au long de la vie...

Ce plan apporte une visibilité sur les actions prioritaires à mener, affirmant le caractère transversal de la lutte contre l'illettrisme.

[Le PRPLI sur le site du Carif-Oref de Normandie](#)



**Contact :**  
Aïcha Talbi  
Chargeée de projets illettrisme  
Pôle Analyse et aide à la décision  
tél. 02 32 18 49 30

[atalbi@cariforefnormandie.fr](mailto:atalbi@cariforefnormandie.fr)

# Bloc notes

## RÉSEAU DES CARIF-OREF : UN PROGRAMME POUR RÉPONDRE À SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Cette année, le Réseau des Carif-Oref (RCO) poursuit et finalise l'ensemble des chantiers qui ont débuté en 2019. La validation des statuts et du nouveau règlement intérieur, la structuration de l'équipe, la formalisation des processus et des systèmes de validation seront des actions structurantes devant contribuer à la stabilisation et à la pérennisation du RCO confirmée par la publication du décret du 22 juin 2021 (voir édito page 2).

Le réseau a su se rassembler pour répondre aux demandes des commanditaires. La création de l'entrepôt de données offre de formation / effectifs en formation, ainsi que la mise en place de projets mutualisés à l'échelle nationale et interrégionale (Ofeli notamment) seront les meilleures illustrations de cette réussite.

Depuis mars, le RCO s'appuie sur un directeur, Ludovic Bertrand, pour la mise en œuvre de ses projets. Des recrutements sont en cours pour constituer une équipe de permanents opérationnels : un data-analyst, un chargé de mission Observation / Offre, un administratif chargé de la documentation. D'ores et déjà, un chef de projet MOA (maître d'ouvrage) pour les systèmes d'information, un développeur, une cheffe de projet professionnalisation ont été recrutés.

Un programme de travail 2021 autour de quatre axes :

**Axe 1** - Poursuivre, qualifier et sécuriser les chaînes de production et de diffusion de l'offre de formation professionnelle Il inclut le projet de référencement des organismes et de leurs sites de formation professionnelle et d'apprentissage, le travail autour du référentiel Lhéo, la documentation de la base Certif Info, les expérimentations de services additionnels à Certif Info. Le RCO prendra part également à l'alimentation de la plateforme Agora. Enfin, cet axe comprend aussi les travaux menés autour de la collecte de l'offre de formation linguistique des migrants (projet de la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité - Dian - du ministère de l'Intérieur).

**Axe 2** - La coordination des actions des Carif-Oref en matière d'observation, d'identification, de documentation, de diffusion et de promotion des innovations technologiques et pédagogiques dans les domaines de l'orientation et de la formation professionnelle

Le RCO organisera des groupes de travail nationaux autour de diverses thématiques en lien avec l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle. Un programme de professionnalisation à destination des Carif-Oref sera mis en place.

**Axe 3** - Outiller, accompagner et représenter les Carif-Oref Un travail de réinterrogation de l'outillage interne existant et propre au réseau des Carif-Oref sera déployé.

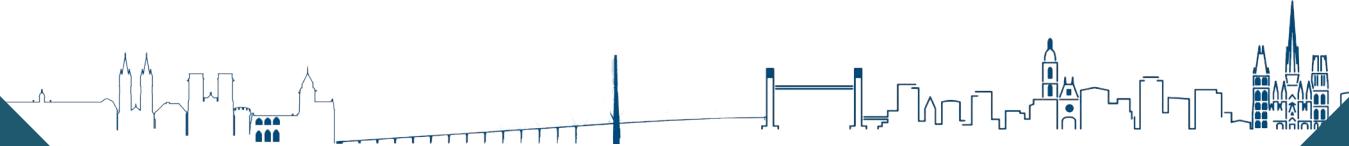
**Axe 4** - La mise en œuvre de toutes autres actions confiées par l'État et/ou une ou plusieurs régions en lien avec l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle

Sous cet axe, sont prévus : le déploiement d'enquêtes auprès des organismes de formation, un projet de ventilation de l'offre de formation par Opco et par filière stratégique, le suivi des apprentis sans contrat, un projet de suivi des parcours en VAE, un projet d'expérimentation sur les transitions, la tenue d'une manifestation d'envergure nationale sur l'hybridation des formations.

Ce programme de travail s'inscrit dans une convention DGEFP-RCO et d'un accord-cadre tripartite avec Régions de France qui devrait être signé avant la fin du second semestre reprenant les points suivants :

- Instance spécifique sur le recueil des besoins des régions
- Co-construction du programme de travail du RCO
- Valorisation des travaux du RCO à l'échelle nationale et interrégional





## Bloc-notes

### QUALIOPI, LE CARIF-OREF APPORTE SON APPUI

Le 18 mars dernier, le Carif-Oref a proposé un webinaire sur le thème « Qualiopi, exigence ou opportunité ? ». Cette journée a été organisée en partenariat avec les services de l'Etat (DGEFP) et la Région Normandie, l'Opco Akto et les acteurs représentatifs des entreprises de formation (FFP<sup>1</sup>, Urof et Sycfi). A l'avant-veille de la mise en place de l'obligation de certification Qualiopi, plus de 100 participants, organismes de formation pour la majorité, ont pu bénéficier des informations méthodologiques fournies, des analyses et premiers enseignements proposés, des échanges avec les intervenants.



Lors d'un premier webinaire, les intervenants ont fait un point d'étape et dressé un certain nombre de constats dans une perspective stratégique. Trois autres webinaires se sont déroulés dans une démarche opérationnelle :

- deux ont permis de rappeler les différents degrés d'exigence nécessaires pour être prêts au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (exigences d'information du public, exigences transverses, exigences liées au cœur de métier de la formation)
- le dernier s'est intéressé à la question fondamentale du choix de l'organisme de certification / auditeur.

Les questions posées ont montré les difficultés rencontrées par les organismes de formation, donnant tout son sens à la journée pour de nombreux acteurs.

Hormis ce temps spécifique du 18 mars, le Carif-Oref propose :

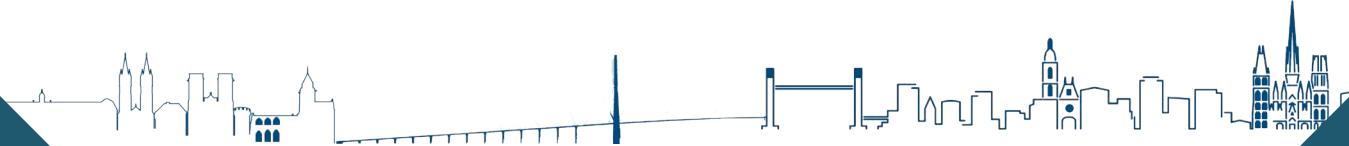
- de retrouver ces webinaires et leurs supports de présentation sur notre site « Professionnalisation » au sein de [notre boîte à outils « Qualiopi »](#)
- de découvrir d'autres ressources dans cette [boîte à outils](#), dont la vocation est de rassembler l'essentiel de ce qui est à connaître sur le sujet, d'aiguiller sur les sources pertinentes
- de consulter régulièrement [le programme de professionnalisation](#) du Carif-Oref dont les axes et thèmes abordés contribuent à développer les compétences et la qualité au sein des organisations de formation
- de consulter nos outils de veille et de vous abonner à [nos lettres et alertes d'information](#).

#### Contact :

Elisabeth Marmontel  
Responsable  
Pôle Professionnalisation  
tél. 02 31 46 98 72  
[emarmontel@cariforefnormandie.fr](mailto:emarmontel@cariforefnormandie.fr)



<sup>1</sup> Fédération de la formation professionnelle, nouvellement nommée « Acteurs de la compétence »



## Bloc-notes

### SCOOP.IT DU CARIF-OREF DE NORMANDIE : DEUX NOUVEAUX SUJETS DE VEILLE

Depuis fin 2019, le Carif-Oref de Normandie propose avec l'outil Scoop.it, des veilles spécialisées, accessibles à tous, sur des préoccupations majeures du monde de l'emploi et de la formation, en lien avec l'actualité. Courant mai, deux nouveaux sujets (ou topics) ont été lancés sur le Scoop.it du Carif-Oref : « Prospective emploi compétence » et « Savoirs de base, illettrisme et FLE ». Deux newsletters, à parution mensuelle, complètent ce travail de veille. L'une et l'autre ont été diffusées pour la première fois courant juin

Deux nouveaux sujets Scoop.it viennent enrichir l'offre du Carif-Oref de Normandie en matière de veille et d'information à destination des professionnels de l'emploi et de la formation. Quatre veilles sont désormais mises en œuvre avec Scoop.it :

- Innovation et transformation pédagogique
- Compétences numériques
- Prospective emploi compétence (**nouveau**)
- Savoirs de base, illettrisme et FLE (**nouveau**)

La veille « Prospective emploi compétence », réalisée en partenariat avec Transitions Pro Normandie, est destinée à apporter, aux acteurs de l'emploi et de la formation, un regard prospectif sur l'emploi et les compétences : nouvelles compétences et nouveaux métiers, évolution de l'emploi et futurs besoins sur le marché du travail, transformation et adaptation des secteurs...

La veille « Savoirs de base, illettrisme et FLE », outre ce grand ensemble, aborde également, de façon pointue, des sujets tels que l'illectronisme, la prévention de l'illettrisme, l'analphabetisme, la lecture, ainsi que des approches plus spécifiques. Citons, à titre d'exemples : les difficultés scolaires ou l'illettrisme dans le milieu carcéral. Elle est portée par le centre ressources illettrisme (CRI) du Carif-Oref.

*L'ensemble des veilles sur le Scoop.it du Carif-Oref de Normandie*

*S'abonner aux newsletters*

#### Contacts au Carif-Oref de Normandie :

#### Pour les veilles

##### « Innovation pédagogique » et « Illettrisme » :

Nathalie Riandière la Roche

Chargée de projets

Pôle Communication et Digital

tél. 02 31 46 98 75

[nriandierelarache@cariforefnormandie.fr](mailto:nriandierelarache@cariforefnormandie.fr)

#### Pour les veilles

##### « Compétences numériques » et « Prospective » :

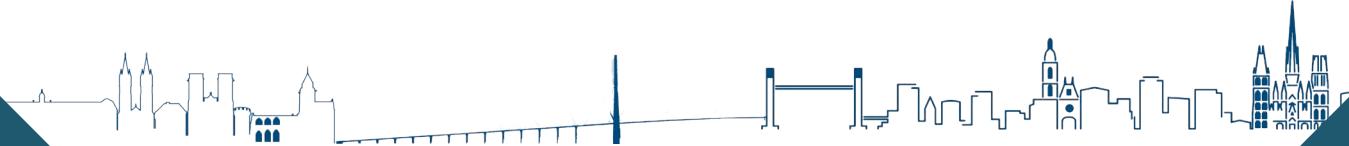
Valérie Leroy

Chargée de projets

Pôle Analyse et aide à la décision

tél. 02 31 46 98 74

[vleroy@cariforefnormandie.fr](mailto:vleroy@cariforefnormandie.fr)



## Bloc-notes

### ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS : UN WEBINAIRE COMMUN À CINQ CARIF-OREF

Accueil des primo-arrivants : des clés pour comprendre leurs parcours



Le 25 juin s'est tenu le webinaire « Accueil des primo-arrivants : des clés pour comprendre leurs parcours », à l'initiative de cinq Carif-Oref (Emfor Bourgogne-Franche-Comté, Gref Bretagne, Carif-Oref Pays de la Loire, Gip Alfa Centre-Val de Loire et Carif-Oref de Normandie). Il a réuni 420 personnes.

Ce webinaire s'inscrivait dans un projet, engagé depuis septembre 2020, entre le Réseau des Carif-Oref (RCO) et la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (Dian) du ministère de l'Intérieur : « Animation, accompagnement et professionnalisation des acteurs de l'écosystème de l'intégration et de la formation sur le parcours linguistique des primo-arrivants et des réfugiés ».

Cette action commune a pour thème l'interculturalité. Lors de ce premier webinaire, il s'agissait d'intégrer la notion d'interculturalité afin de comprendre les situations des primo-arrivants pour mieux les accueillir et les accompagner dans leurs parcours professionnels.

Cécile Stola, co-directrice et psychologue clinicienne à Elan interculturel a abordé les sujets suivants :

- déconstruire les idées reçues sur la migration et les représentations qui y sont liées
- définir le stress et comprendre son impact dans des situations de migrations ou dans des situations professionnelles
- prendre conscience des vécus liés à la migration : deuils, syndrome d'Ulysse, impacts sur l'identité
- être sensibilisé aux « accompagnements résilients ».

Ce webinaire ouvrait les sessions de professionnalisation en Normandie dans le cadre de ce projet national (voir Mag n°11, pages 14 à 16). Il sera complété d'un second webinaire le 18 novembre : « Accueil des primo-arrivants : adopter une posture interculturelle ». D'autres actions seront proposées au second semestre.

Pour mémoire, ce projet se décline en trois points :

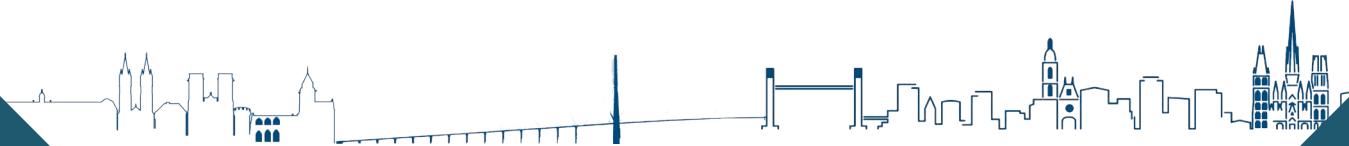
- Poursuivre l'actualisation de la cartographie de l'offre de formation linguistique
- Produire une cartographie grand public à partir des données déjà présentes dans la cartographie nationale, et l'information sur les centres des tests
- La mobilisation des métiers – informer, observer, animer et professionnaliser – du RCO pour un programme d'animation, d'accompagnement et de professionnalisation des acteurs et opérateurs de l'écosystème de l'intégration et de la formation sur le parcours linguistique des primo-arrivants et des réfugiés.

Le séminaire en replay :  
<https://vimeo.com/568866692>

#### Contact :

Sandra Dos Santos  
Animatrice référente Centre ressources illettrisme  
Pôle Professionnalisation  
tél. 02 31 46 91 19 / 06 26 70 10 11  
[sdossantos@cariforefnormandie.fr](mailto:sdossantos@cariforefnormandie.fr)





## Bloc-notes

### JOURNÉES NATIONALES D'ACTION CONTRE L'ILLETTRISME : #ET PUIS C'EST PARTI !

La 8<sup>e</sup> édition des Journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI), initiées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) se tiendra du 6 au 12 septembre 2021.

Aujourd'hui en France, 4,6 % des jeunes sont en situation d'illettrisme et près d'un jeune Français sur dix est en difficulté de lecture.

Les JNAI sont consacrées, cette année, à la mobilisation au profit des jeunes en difficulté avec les compétences de base : « Apprendre c'est réapprendre à rêver ». Mobilisons-nous pour que chaque jeune confronté à l'illettrisme bénéficie d'une solution.

*« Apprendre  
c'est  
réapprendre  
à rêver »*

Ces derniers ont été fragilisés par la crise sanitaire, particulièrement les jeunes en grande difficulté avec les compétences de base, pour qui cette longue période d'isolement a empêché, freiné les possibilités de bénéficier d'une solution d'accompagnement adaptée.

Les structures qui souhaitent valoriser leurs actions dans ce cadre peuvent, dès à présent, faire une demande de labellisation en ligne sur le site de l'ANLCI. La date limite de dépôt est fixée au 31 août 2021.

Le site des JNAI

The website header includes the logo 'Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme' and a navigation bar with links to 'Espace presse', 'Contact', 'S'inscrire à la Newsletter', 'Rechercher', 'ANLCI', 'JNAI 2021', 'Programme 2021', 'Campagne JNAI 2021', 'Actualités', 'Histoire des JNAI', and 'Organisez une opération !'. Below the header is a row of small portraits of diverse individuals. The main banner features the text 'Apprendre c'est réapprendre à rêver !' and 'Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme du 6 au 12 septembre 2021' with the tagline 'JNAI2021'. A yellow button at the bottom left says 'En savoir plus'.

#### Contact :

Sandra Dos Santos  
Animatrice référente Centre ressources illettrisme  
Pôle Professionnalisation  
tél. 02 31 46 9119 / 06 26 70 10 11  
[sdossantos@cariforefnormandie.fr](mailto:sdossantos@cariforefnormandie.fr)



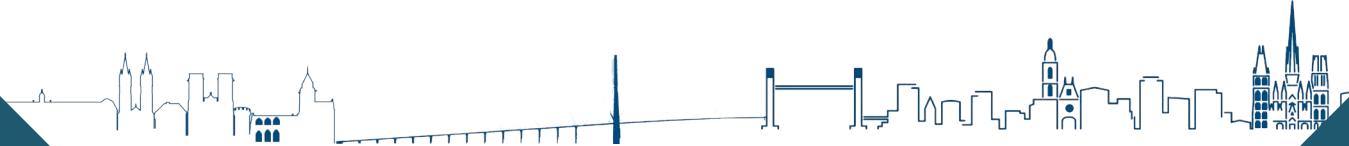
### WEBINAIRE DE LANCEMENT DES JNAI EN NORMANDIE

Le Centre ressources illettrisme (CRI) vous invite à participer au lancement officiel, à distance, de la nouvelle édition des JNAI (voir ci-contre) dans notre région :

**le jeudi 2 septembre de 9 h à 9 h 45.**

[S'inscrire au webinaire](#)





## Bloc-notes

### WEBINAIRE « QUELS MÉTIERS, QUELLES COMPÉTENCES POUR DEMAIN ? »

En partenariat avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie, le Carif-Oref a organisé le 18 mai 2021 un webinaire sur la thématique : « Quels métiers, quelles compétences pour demain ? » à destination des équipes pédagogiques de l'Education nationale et des professionnels du Rés'O Pro (réseau des acteurs de l'orientation et de l'information métiers).

Ce webinaire avait pour objectifs de comprendre comment évoluent les métiers, ainsi que de repérer les métiers d'avenir ou de « demain » en Normandie. Au total 220 participants ont assisté à cet évènement virtuel où sont intervenus pendant trois heures des experts nationaux et régionaux qui ont apporté leur éclairage : Sophie Margontier du ministère de la Transition écologique, Guillaume Folléa du Carif-Oref de Normandie, Benoit Laignel, vice-président de l'université de Rouen et Samuel Deprez, responsable de l'Institut d'urbanisme de Normandie. Apports théoriques, témoignages d'experts, illustrations, et table ronde ont été les modalités pédagogiques qui ont contribué au succès de ce webinaire. Les deux structures envisagent de reconduire cette action ultérieurement.

**Contact :**  
Guillaume Folléa  
Responsable  
Pôle Analyse et aide à la décision  
tél. 02 32 18 37 22  
[gfollea@cariforefnormandie.fr](mailto:gfollea@cariforefnormandie.fr)

### CATEF DE ROUEN : UN WEBINAIRE DU CARIF-OREF POUR LES CONSEILLERS À L'EMPLOI

Les 1<sup>er</sup> et 7 avril dernier, le Carif-Oref a organisé un webinaire afin de présenter ses outils aux structures accompagnant le public vers l'emploi - agences Pôle emploi, Missions locales, Plie, acteurs de l'insertion par l'activité économique... - relevant du comité d'animation territoriale emploi formation (Catef) de Rouen.

A l'initiative du sous-préfet monsieur Naturel, co animateur du Catef de l'arrondissement de Rouen et de l'animatrice emploi formation (Région Normandie), Elise Bernays, le Carif-Oref a été sollicité pour présenter ses outils aux professionnels de l'emploi et de l'insertion.

Dans le contexte particulier lié à la crise sanitaire, le format « webinaire » s'est imposé, avec la possibilité pour les publics ciblés de choisir entre deux dates, de façon à s'adapter aux emplois du temps et à réunir, autour de deux temps d'échanges, le plus grand nombre de conseillers à l'emploi du Catef. Pour sa préparation (inscriptions, contenus...), le Carif-Oref a travaillé de concert avec mesdames Virginie Berteloite et Marie-Pierre Bricnet, toutes deux chargées de développement de l'emploi et des territoires de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Seine-Maritime.

Sur un temps d'une heure environ, plusieurs présentations ont rythmé le webinaire :

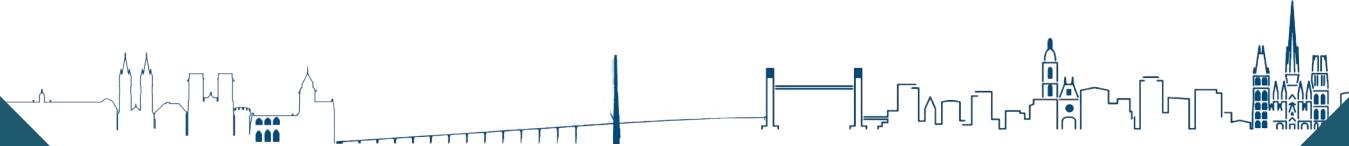
- Rôles et missions du Carif-Oref de Normandie
- Film de trois minutes sur les outils développés pour caractériser les réalités territoriales en matière de besoin en emploi et en compétences, avec lien vers l'offre de formation
- Nouveautés du site de l'Animation territoriale et du projet Statoscope (lancement prévu en septembre), outil de visualisation des données statistiques de l'Oref
- Site Mesures et Dispositifs emploi formation, temps fort de l'animation
- Site Où Qui Quoi, annuaire des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation en Normandie
- Nouvelle interface du site Cléor en Normandie.

Les deux sessions ont rassemblé 200 participants : accompagnateurs vers l'emploi pour les plus nombreux, dirigeants et responsables de structure, assistants administratifs et psychologues du travail.

Les présentations ont été appréciées tant sur le contenu, qui a répondu aux attentes des participants, que sur la forme. Fort de ces retours positifs, le Carif-Oref est prêt à renouveler l'expérience sur d'autres territoires.

**Contact :**  
Nadine Dudouble  
Chargeée de projets Oref  
Pôle Analyse et aide à la décision  
tél. 02 32 18 37 25  
[ndudouble@cariforefnormandie.fr](mailto:ndudouble@cariforefnormandie.fr)





## Bloc-notes

### LANCEMENT D'UNE CELLULE TECHNIQUE PROSPECTIVE EMPLOI FORMATION EN RÉGION

Lieu partenarial et quadripartite pour l'animation de la prospective régionale emploi formation, cette cellule est co-animee par la Région, l'Etat, Transitions Pro avec l'appui du Carif-Oref de Normandie. Une première réunion de travail entre les partenaires s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet.

Parmi ses objectifs, le pacte régional d'investissement dans les compétences de la Région Normandie a formulé la nécessité de capitaliser les données emploi formation au service de la prospective métiers et de l'identification des besoins en compétences. Pour cela, la Région Normandie, les représentants de l'Etat et leurs partenaires ont décidé de la mise en place d'un Data emploi formation tenant lieu d'observatoire prospectif de la donnée en Normandie.

Ce Data emploi formation repose sur une convention de partage de données socio-économiques réunissant de nombreux acteurs dont la Région, l'Etat, Pôle emploi, le Carif-Oref de Normandie, Transitions Pro...

Dans une logique de dynamique partenariale, quadripartite et concertée, une cellule technique prospective a été mise en place. Co-animee par la Région, l'Etat, Transitions Pro avec l'appui du Carif-Oref de Normandie, cette cellule a pour objectif de structurer et d'animer la prospective emploi formation régionale et de favoriser la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie régionale concertée en matière d'observation prospective.

Placée auprès du bureau du Crefop, la cellule technique prospective, opérationnelle dans les mois qui viennent, formalisera le besoin d'analyse prospective exprimé par le Crefop et conduira des travaux au service de l'efficacité des politiques d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles conduites dans les territoires.



*L'étude du Carif-Oref de Normandie s'inscrit en complémentarité d'une étude-diagnostic sur les « Activités et compétences dans la filière du réemploi des matériaux de construction » menée par la Maison de l'emploi et de la formation (Mef) du Cotentin (lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt 2019 pour une économie circulaire en Normandie).*

*Objectif : développer une démarche prospective au niveau régional, pour ancrer et favoriser l'efficacité des démarches de réemploi en diagnostiquant des besoins et en analysant les compétences mises en œuvre dans la chaîne de valeur qui caractérise cette activité.*

[L'étude de la Mef du Cotentin \(40 p.\)](#)

### DERNIÈRES ÉTUDES RÉGIONALES

#### Réemploi des matériaux de construction : métiers et compétences, du diagnostic à la déconstruction

En France, les activités du bâtiment et des travaux publics génèrent chaque année environ 228 millions de tonnes de déchets. Le Carif-Oref de Normandie vient de publier une étude relative à la filière du réemploi des matériaux de construction mettant en avant plus précisément deux maillons : le diagnostic avant démolition et la déconstruction.

Le réemploi (et la réutilisation) consiste à allonger la durée de vie d'un produit ou matériau sans lui apporter de transformation lourde. Une fois démonté, nettoyé, éventuellement modifié, le matériau ou produit peut être réemployé pour un usage identique ou réutilisé pour un usage détourné.

Le réemploi des matériaux de construction, s'il en est encore à ses débuts, est une démarche impliquant de nombreux acteurs allant du décideur (la maîtrise d'ouvrage) jusqu'au réemploi effectif des produits et matériaux. Entre les deux, les professionnels du diagnostic et les entreprises de déconstruction constituent chacun un maillon d'intervention essentiel participant à l'objectif final de prolonger la vie d'un matériau ou produit, plutôt que de s'en débarrasser.

Quels sont les métiers et compétences existants ou à faire évoluer pour aller vers plus de réemploi ? Des besoins de professionnalisation sont-ils repérés ? Le rapport d'étude vient éclairer ces questionnements.

**L'étude « La filière du réemploi des matériaux de construction - Du diagnostic à la déconstruction : métiers et compétences » (46 p.)**

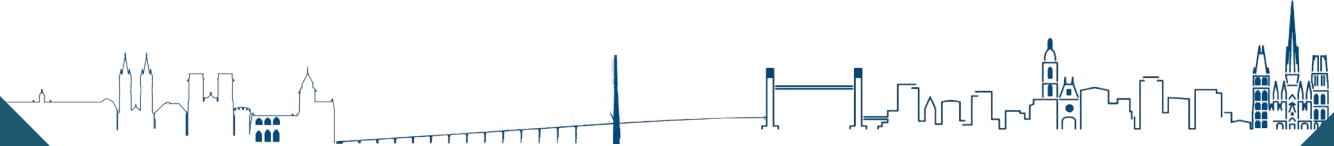


[La publication](#)

[Notre zoom sur le site PROfil d'info](#)

#### Contact :

Hélène Rammant  
Chargée de projets Oref  
Pôle Analyse et aide à la décision  
tél. 02 31 46 91 15  
[hrammant@cariforefnormandie.fr](mailto:hrammant@cariforefnormandie.fr)



## Bloc-notes

### Besoins en compétences des organismes de formation normands : une enquête en cours d'analyse

Faisant suite au rapport sur le « Panorama statistique des organismes de formation en Normandie » (voir ci-contre), une enquête qualitative en ligne a été menée entre fin février et mi-avril 2021. Plus d'une centaine de répondants ont accepté de participer à cette consultation.

La Région Normandie a signé avec les acteurs représentatifs des entreprises de formation régionales (FFP<sup>2</sup>, Urof et Sycfi) un accord de partenariat destiné à accompagner leurs adhérents dans leurs problématiques emploi formation.

Dans ce cadre, et pour accompagner plus largement l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle en Normandie, la Région a souhaité bénéficier d'un diagnostic global pour objectiver les besoins et enjeux de ce secteur, et, in fine, contribuer à l'augmentation du niveau de qualité des prestations proposées à l'ensemble des actifs normands.

En cours d'analyse par le Carif-Oref de Normandie, l'enquête vise plusieurs objectifs :

- identifier les impacts que peuvent avoir les évolutions tant législatives que numériques mais aussi ceux découlant du contexte sanitaire ou encore des attentes des publics

- permettre aux organismes de formation de relayer leurs besoins en compétences selon un découpage en sept groupes d'activité (Animation de parcours – Conseil / Orientation – Ingénierie de formation – Promotion / Marketing / Commercial – Management – Gestion administrative / logistique / financière – Informatique)

- dégager les besoins en accompagnement des organismes de formation.

Les résultats de cette démarche permettront à la Région de mieux ajuster ses réponses et d'atteindre avec ses partenaires les objectifs de transformation portés par le pacte régional d'investissement dans les compétences (Pric).

<sup>1</sup> Fédération de la formation professionnelle, nouvellement nommée « Acteurs de la compétence »

### Panorama statistique des organismes de formation en Normandie Hélène Rammant (Carif-Oref de Normandie), juillet 2020, 30 p.



#### La publication

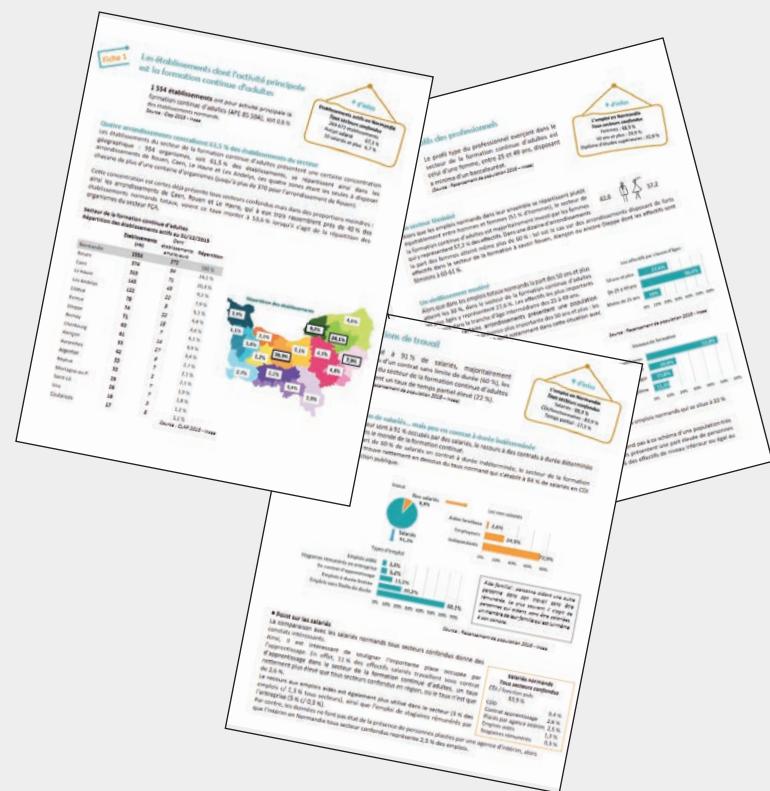
#### Notre zoom sur le sujet

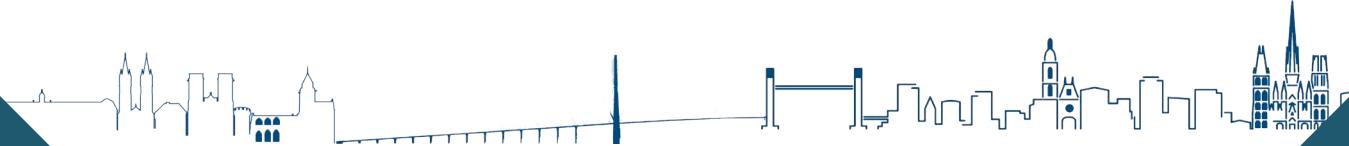
Cette étude propose une analyse essentiellement statistique dont l'objectif est de connaître la structuration du secteur économique de la formation continue en Normandie (profils des professionnels, conditions d'emploi, marché du travail...).

Elle a été réalisée selon deux entrées territoriales : des comparaisons entre arrondissements et une approche par métropoles normandes (Caen, Rouen, Le Havre).

#### **Contact :**

Hélène Rammant  
Chargée de projets Oref  
Pôle Analyse et aide à la décision  
tél. 02 31 46 91 15  
[rammant@cariforefnormandie.fr](mailto:rammant@cariforefnormandie.fr)





## AUTRES ÉTUDES RÉGIONALES

### Bilan économique 2020 : des mesures de soutien nationales pour limiter les effets de la crise sur l'emploi et le chômage en Normandie

Insee Normandie, Insee Conjoncture Normandie, n°27, juillet 2021

[La publication sur le site de l'Insee](#)

### Vivre en Normandie en 2040 : focus sur le tourisme

Ceser Normandie, juin 2021, 269 p.

[Rapport et synthèse sur le site du Ceser](#)

### Les « travailleurs-clés » du premier confinement, plus d'un emploi sur cinq en Normandie

Insee Normandie, Insee Flash n°102, avril 2021, 2 p.

[La publication sur le site de l'Insee](#)

### La demande d'emploi au 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Dreets Normandie, avril 2021.

[Les documents à télécharger sur le site de la Dreets Normandie](#)

### Chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 :

le chômage recule à nouveau dans

la majorité des zones d'emploi normandes

Insee Normandie, Insee Flash n°102, avril 2021, 2 p.

[La publication sur le site de l'Insee](#)

### L'emploi salarié progresse légèrement au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 en Normandie

Insee Normandie, Insee conjoncture Normandie n°26, avril 2021, 4 p.

[La publication sur le site de l'Insee](#)

### Malgré le confinement, la Normandie continue de créer des emplois au 4<sup>e</sup> trimestre 2020

Urssaf, StatUR Conjoncture n°29, mars 2021

[La publication sur le site de l'Urssaf](#)

### Enseignement supérieur et recherche en Normandie : une force d'attraction à développer

Ceser Normandie, mars 2021

[La publication sur le site du Ceser Normandie](#)





Juillet 2021

Retrouvez nous sur :

[www.cariforefnormandie.fr](http://www.cariforefnormandie.fr)



**Site de Caen**  
Unicité, Bat A  
10 Rue Alfred Kastler  
14000 CAEN



02 31 95 52 00



[contact@cariforefnormandie.fr](mailto:contact@cariforefnormandie.fr)

**Site de Rouen**  
Atrium  
115 boulevard de l'Europe,  
BP 1152  
76176 ROUEN Cedex